



**Lettre d'information n°2**

**Novembre 2016**

**Élaboration du PDALHPD du Calvados**



Les travaux d'élaboration du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées débutés en avril 2016 se terminent.

### **Rappel du calendrier**

Avril-mai 2016	22 entretiens menés avec différents partenaires
5 juillet 2016	tenue des ateliers réunissant une cinquantaine de partenaires
26 septembre 2016	présentation et validation au comité responsable du plan
10 novembre 2016	présentation au Conseil départemental en commission enfance, famille, insertion et logement
Avant la fin de l'année 2016	présentation écrite au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)
Début 2017	arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil départemental adoptant le nouveau plan et définissant la composition du comité responsable du PDALHPD

### **Trois axes d'orientations, huit fiches actions**

Au regard des évaluations des précédents PDALPD et PDAHI et du diagnostic territorial réalisés, le PDALHPD 2017-2022 se décline en trois axes d'orientations que sont :

**Axe 1 : adapter le logement et l'hébergement aux besoins des ménages**

**Axe 2 : adapter les modalités d'accompagnement aux besoins**

**Axe 3 : mieux orienter les ménages**

Les différents objectifs sont de :

- permettre la résorption des nuitées hôtelières, le désengorgement des hébergements, l'accès et le maintien dans des logements adaptés aux problématiques sociales, économiques, psychiques des ménages,
- permettre une prise en charge globale et cohérente des ménages logés et hébergés par un accompagnement efficient,
- permettre une fluidité des parcours de l'urgence au logement.

Ces trois axes se déclinent en huit fiches actions :

<b>Axe 1</b>	Développer des solutions de logements et d'hébergements adaptés aux ménages spécifiques
	Mobiliser le parc existant
	Développer une offre nouvelle à coût maîtrisé
<b>Axe 2</b>	Adapter les dispositifs d'accompagnement existants aux problématiques des publics spécifiques et aux besoins des territoires
	Développer le partenariat et la coordination entre les secteurs social et sanitaire dans un cadre déontologique
<b>Axe 3</b>	Améliorer le circuit des dispositifs pour le relogement des ménages les plus fragiles
	Améliorer le dispositif sur la prévention des expulsions
	Faire du SIAO un acteur clé de l'accès au logement des personnes à la rue ou hébergées